



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Chancellerie des universités
de Paris
47, rue des Ecoles
75230 PARIS CEDEX 05**

Marché n°3/2/002/2022

Maintenance et travaux des ascenseurs et SFA

Appel d'offres ouvert en application de l'article L. 2124-2 du code de la commande publique

Date et heure limites de remise des offres : 15 mars 2022 à 18h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation	3
2-1-Objet du contrat	3
2-2-Procédure de passation	3
2-3-Forme du contrat.....	3
Article 3 - Dispositions générales.....	3
3-1-Décomposition du contrat.....	3
3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution	5
3-3-Modalités de financement et de paiement.....	5
3-4-Forme juridique de l'attributaire.....	5
3-5-Délai de validité des propositions	5
3-6-Variantes.....	5
Article 4 - Dossier de consultation	6
4-1-Contenu du dossier de consultation	6
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....	6
4-3-Modification de détail au dossier de consultation	6
4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site.....	6
Article 5 - Présentation des propositions	7
Article 6 - Jugement des propositions	8
Article 7 – Documents à fournir par l’attributaire.....	9
Article 8 - Modalités de remise des offres	9
Article 9 – Tribunal compétent en cas de litige	10
Article 10 – Délais et voies de recours	10
Article 11 – Personnes à contacter	10

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITES DE PARIS

LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITES DE PARIS
47, rue des Ecoles
75230 PARIS CEDEX 05

Téléphone : 01 40 46 21 05
Courriel : marches.chancellerie@ac-paris.fr

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du contrat

La consultation porte sur la maintenance et les travaux du parc ascenseurs et SFA géré par la chancellerie des universités de Paris. Les prestations attendues sont les suivantes :

- ◆ Maintenance et entretien des appareils
- ◆ Travaux programmés de remise à niveau technique
- ◆ Travaux occasionnels de réparation ou de modernisation

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les CCTP propres à chaque lot et leurs annexes.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal :

50800000-3 : Services divers d'entretien et de réparation

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application de l'article L. 2124-2 du code de la commande publique

2-3-Forme du contrat

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du contrat

3-1-1-Lots

Le marché est composé de 3 lots distincts.

Lot(s)	Désignation
01	Site Sorbonne - 47 rue des Ecoles - 75005 Paris 18 ascenseurs - 1 EPMR - 1 Monte-Charge - 3 SFA
02	Site Bibliothèque Ste Barbe - 4 rue Valette - 75005 Paris 7 ascenseurs - 1 Monte-Charge - 1 SFA
03	Divers sites Logement - 4 ascenseurs 20 rue de la Sorbonne - 75005 Paris 17 rue de l'Annonciation - 75016 Paris 65 rue de Prony - 75017 Paris 51 avenue Poincaré - 75016 Paris

3-1-2-Forme et décomposition du marché

Forme du marché

Pour chaque lot, le marché comprend des **prestations forfaitaires** dont le prix est décomposé dans les annexes 2 et 4 à l'acte d'engagement (maintenance et travaux programmés de remise à niveau technique) et des prestations exécutées au fur et à mesure de l'apparition des besoins par l'émission de **bons de commande** conformément aux prix indiqués dans l'annexe 3 à l'acte d'engagement (travaux occasionnels de réparation ou de modernisation).

Le montant annuel maximum des prestations à bons de commande s'élève à 50 000 euros HT pour chaque lot. Le marché ne comprend pas de montant minimum.

Décomposition en tranches

Pour chaque lot, le marché comprend une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles.

Les tranches optionnelles seront affermies par décision écrite du pouvoir adjudicateur.

A titre informatif, et sans que cela n'engage le pouvoir adjudicateur, il est prévu d'affermir l'ensemble des tranches pendant la durée du marché.

Le marché ne prévoit pas d'indemnités d'attente, ni de dédit.

Lot 1 – Sorbonne

Tranche ferme : Maintenance et entretien de l'ensemble des appareils

Tranche optionnelle n°1 : Travaux de remise à niveau technique ascenseur n°505549 Escalier G - 54 rue Saint Jacques

Tranche optionnelle n°2 : Travaux de remise à niveau technique ascenseur n°10501 PMR – 46 rue Saint Jacques

Tranche optionnelle n°3 : Travaux de remise à niveau technique ascenseur n°5001717 Escalier S – 13 rue de la Sorbonne

Tranche optionnelle n°4 : Travaux de remise à niveau technique ascenseur n° 5050538 Escalier M – 1 rue Victor Cousin

Tranche optionnelle n°5 : Travaux de remise à niveau technique ascenseur n° 505048 Escalier I – 12 rue Cujas

Tranche optionnelle n°6 : Travaux de remise à niveau technique ascenseur n° 5001727 Escalier U – 54 rue Saint Jacques

Tranche optionnelle n°7 : Travaux de remise à niveau technique ascenseur emplacement B3 – 17 rue de la Sorbonne

Tranche optionnelle n°8 : Travaux de remise à niveau technique ascenseur emplacement B8 – 17 rue de la Sorbonne

Tranche optionnelle n°9 : Travaux de remise à niveau technique ascenseur emplacement W1 – 17 rue de la Sorbonne

Lot 2 Site Sainte Barbe

Tranche ferme : Maintenance et entretien de l'ensemble des appareils

Tranche optionnelle n°1 : Travaux de remise à niveau technique ascenseur BVN40 – 4 rue Valette

Tranche optionnelle n°2 : Travaux de remise à niveau technique ascenseur BVN08 – 4 rue Valette

Lot 3 Divers sites Logement

Tranche ferme : Maintenance et entretien de l'ensemble des appareils

Tranche optionnelle n°1 : Travaux de remise à niveau technique de l'ascenseur situé 20 rue de la Sorbonne

Tranche optionnelle n°2 : Travaux de remise à niveau technique de l'ascenseur situé 17 rue de l'Annonciation

Tranche optionnelle n°3 : Travaux de remise à niveau technique de l'ascenseur situé 65 rue de Prony

3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution

Le marché prend effet à compter du 2 mai 2022, ou à la date de sa notification si celle-ci devait être postérieure au 2 mai 2022.

Le marché est reconductible 3 fois pour une durée de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2112-4 du Code de la commande publique, la reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer. L'opposition à la reconduction du marché par le pouvoir adjudicateur fera l'objet d'un envoi en lettre recommandée 2 mois avant la date anniversaire du marché.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Le délai de paiement est de 30 jours. Les modalités essentielles de financement et de paiement sont assurées par LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITES DE PARIS grâce à des ressources propres et/ou des ressources extérieures publiques ou privées.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITES DE PARIS interdit aux candidats de présenter pour le marché ou certains de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de **180 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation à télécharger sur:

www.marches-publics.gouv.fr

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement propre à chaque lot et ses 5 annexes,
- le CCAP,
- le CCTP maintenance ascenseur et SFA commun à tous les lots et ses 6 annexes,
- le CCTP travaux propre à chaque lot,
- le cadre de mémoire technique,
- le diagnostic des installations,
- Le CCAG-FCS 2009.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément aux articles R. 2132-1 et suivants de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

www.marches-publics.gouv.fr sous la référence « **CUP75ASC22** »

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique valide permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard **8 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site

La visite des lieux est facultative. A cet effet, les candidats adresseront leurs demandes de visite à :

Lot 1 Sorbonne et Lot 2 Sainte Barbe

bernard.decaen@ac-paris.fr 01 40 46 24 18

coordination.travaux.sorbonne@ac-paris.fr 01 40 46 24 59

Lot 3 Divers sites Logement

j.ripoll@daxter.fr (17 rue de l'Annonciation et 65 rue de Prony)

a.urfin@daxter.fr (51 avenue Poincaré et 20 rue de la Sorbonne)

Article 5 - Présentation des propositions

Pour chaque lot, le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Contenu de la candidature

- Lettre de candidature (DC1 à jour au 01/04/2019 exigé) : pour les groupements, chaque membre du groupement ou le mandataire dûment habilité devra justifier des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement au stade de la conclusion du marché ;

Puis, pour chacune des entreprises, groupées ou non :

- Les candidats peuvent utiliser le formulaire Déclaration du candidat (modèle CERFA DC2) à jour au 01/04/2019 ou le Document Unique de Modèle Européen (DUME)

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/opérateur-économique>

<http://www.marches-publics.info/service-dume.htm>

- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

- Chiffre d'affaires annuel réalisé au cours des trois dernières années, notamment dans le domaine concerné par le marché public, indiqué dans la déclaration du candidat (CERFA DC2) et correspondant à minima au montant estimé du lot. Tout autre moyen de preuve équivalent est autorisé.

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

- Références et/ou certificats de capacité correspondant à des marchés de même nature de moins de 3 ans, à compter de l'année précédant celle de la consultation. Le montant, la date, le lieu d'exécution, le nom du maître d'ouvrage seront précisés.

Les références devront être accompagnés de certificats de capacité signés par les acheteurs cités, au moins un récent, et à défaut, s'il s'agit d'une entreprise nouvellement créée, les références personnelles de membres ou d'agents de l'entreprise avec leur lettre de recommandation d'anciens clients.

Justificatifs complémentaires :

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels correspondant aux lots de l'offre présentée :

*une attestation des compagnies d'assurance auprès desquelles l'entreprise a souscrit une police individuelle de responsabilité civile de chef d'entreprise en cours de validité.

* une attestation des compagnies d'assurance auprès desquelles l'entreprise a souscrit une police individuelle de responsabilité civile décennale en cours de validité. L'arrêté du 5 janvier 2016 fixe le modèle d'attestation, applicable au 1er juillet 2016.

Nota-complément de candidature : avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique à tous.

Contenu de l'offre

POUR CHAQUE LOT, le contenu de l'offre est le suivant :

- L'acte d'engagement
- L'annexe 2 à l'acte d'engagement (DPGF maintenance) **au format Excel copie PDF**
- L'annexe 3 à l'acte d'engagement (BPU travaux occasionnels **au format Excel copie PDF**
- L'annexe 4 à l'acte d'engagement (DPGF travaux programmés) **au format Excel copie PDF**
- L'annexe 5 à l'acte d'engagement (délais travaux programmés) **au format Excel copie PDF**
- Le cadre de réponse technique, annexe n°1 à l'acte d'engagement

Sous-traitance

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature,

Le recours à la sous-traitance est interdit pour la réalisation des parties substantielles des prestations et le titulaire doit conserver une partie de l'exécution du marché.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 et suivants, R.2152-1 et 2, et à l'article R.2152-6 et suivants du Code de la commande publique.

Pour chaque lot, les critères de notation sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.00 %
1.1-Maintenance	15,00 %
1.2-DPGF Travaux programmés	15,00 %
1.3-BPU travaux occasionnels	10,00 %
2-Valeur technique	60.00 %
2.1-Moyens Humains	24,00 %
2.2-Organisation astreinte	6,00 %
2.3-Intervention sur parc	10,00 %
2.4-Qualité du matériel	10,00 %
2.5-Méthodologie travaux	10,00 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément aux articles L. 2152-5 et 6 et R. 2152-3 et suivants du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. Il en va de même pour les offres des sous-traitants.

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

Article 7 – Documents à fournir par l'attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire les documents suivants, dans un délai de 5 jours à compter de la demande du Pouvoir adjudicateur :

- ♦ L'acte d'engagement, la décomposition du prix global et forfaitaire, le bordereau des prix unitaires revêtus d'une signature manuscrite, si le candidat n'a pas signé l'offre électroniquement lors du dépôt,
- ♦ Le pouvoir conféré à la personne ayant la délégation de signature dans le cadre du marché,
- ♦ La production d'une assurance au titre de la responsabilité civile et décennale couvrant les risques professionnels en cours de validité,
- ♦ L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions prévue à l'article L.243-15 du Code de sécurité sociale et D.8222-5-1 du Code du travail. Cette attestation est disponible sur le site de l'URSSAF : www.urssaf.fr,
- ♦ L'attestation de fourniture des déclarations fiscales. Cette attestation est disponible sur le site des impôts : www.impots.gouv.fr.

Si le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne peut produire les documents justificatifs dans le délai imparti, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires et le marché lui est attribué. Cette procédure est répétée si nécessaire, tant qu'il subsiste des offres acceptables.

Article 8 - Modalités de remise des offres

La date limite de **réception** des offres est fixée au **15 mars 2022 à 18h00**.

La transmission par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence «CUP75ASC22» est obligatoire.
Toute offre présentée sous format matérialisé (papier, CD/DVD etc.) ne sera pas examinée.

Article 9 – Tribunal compétent en cas de litige

En cas de litige, les parties conviennent, conformément à l'article R.312-11 du code de justice administrative, de saisir le Tribunal Administratif de Paris :

7 rue de Jouy, F-75181 Paris Cedex 04.
Tél. : (+33) 1 44 59 44 00. Fax : (+33) 1 44 59 46 46

Article 10 – Délais et voies de recours

Référé précontractuel conformément à l'article L. 551-1 du code de justice administrative pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ;

Référé contractuel pouvant être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'union européenne (Joue), ou de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;

Recours de pleine juridiction pouvant être exercé par tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, assorti le cas échéant de demandes indemnitaires, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Article 11 – Personnes à contacter

Renseignements administratifs	Renseignements techniques
Division de l'administration de la Chancellerie Mme Virginie VIVIER Téléphone : 01 40 46 21 05 Courriel : marches.chancellerie@ac-paris.fr	Toutes les questions doivent être posées sur la plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr